



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 7

Absents : 8

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET (a donné pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Marie-France CURTIL (a donné pouvoir à M. Dominique MARTIN), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Benoît PEIGNÉ (a donné pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Didier RUTSCHI (a donné pouvoir à Mme Corinne DUDU), Mme Anne TURREL (a donné pouvoir à M. Paul FERRÉ)

Secrétaire de séance : M. Lucien MOLINES

N°2026/09/15/03 – Représentation de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 et l'article L.2224-37-1,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 relatif aux statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil syndical du SIEA du 18 novembre 2016 ayant décidé de la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE), dont le rôle est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Considérant que la CCPE est composée d'un représentant par intercommunalité ayant un territoire sur l'Ain (ce qui correspond à 17 EPCI) et de 17 représentants du SIEA,

Considérant que la Communauté de Communes Val de Saône Centre dispose d'un délégué au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie,

Après appel de candidatures,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, et
Après avoir procédé au vote,**

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT le délégué de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie : M. Jean-Pierre CHAMPION.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 15 septembre 2026

Le Président,
Renaud DUMAY